

d'éducation et de santé, rendant certaines des collaborations N-S encore plus essentielles à leur maintien.²⁴

Le renforcement institutionnel et le développement durable

Un deuxième élément essentiel de la réflexion récente sur le développement est la reconnaissance du fait que le but véritable des efforts de développement est le renforcement institutionnel (RI) et, en définitive, le développement durable (DD). Quand on parle de développement durable, c'est généralement pour insister sur la nécessité de projets de développement qui ne nuisent pas au milieu naturel, mais le concept est applicable à d'autres domaines aussi. En développement des ressources humaines, la durabilité signifie qu'on a accumulé une masse critique de ressources humaines et que les institutions sont suffisamment solides pour que les progrès se poursuivent sans aide extérieure et se maintiennent plus ou moins en dépit des troubles politiques ou économiques. Elle signifie aussi, pour reprendre les termes des Principes du CAD, que le principe directeur des programmes d'aide doit être d'aider ces pays «à se doter durablement de moyens d'action et non d'oeuvrer dans l'immédiat à une amélioration des performances à court terme».²⁵ Cela ne sert pas à grand-chose d'offrir des services par l'intermédiaire des expatriés si cette capacité se perd aussitôt que les étrangers partent parce que les nationaux du pays d'accueil n'ont pas été bien formés ou ont été formés en nombre insuffisant.

Le renforcement institutionnel dans le secteur privé

Un des corollaires de l'observation précédente est la prise de conscience du fait que le renforcement des capacités institutionnelles ne doit pas se limiter au secteur public. Les gouvernements continueront à avoir des rôles indispensables à jouer dans des domaines tels que l'éducation, l'infrastructure et la sécurité sociale où les forces du marché sont moins efficaces. Après des décennies de domination par l'État, la plupart des PVD sont favorables à un rééquilibrage qui renforce le secteur privé

24 Lundgren, H., et Wahren, C., *op. cit.*, p. 19.

25 OCDE, Comité d'aide au développement, *op. cit.*, p. 6.